

Effectif : 4 pers. minimum
- 10 pers. maximum

OBJECTIFS



- Maintenir et actualiser les connaissances nécessaires en matière de prévention des risques liés à l'activité physique afin de poursuivre sa mission d'acteur PRAP au sein de l'entreprise.
- Proposer des améliorations techniques et organisationnelles pour les risques sur lesquels il a l'habitude et la possibilité d'agir.

PROGRAMME



- Analyse des pratiques et retours d'expérience.
- Actualisation et maintien des compétences : mise en oeuvre de l'ensemble de la conduite à tenir au cours de cas pratiques.
- L'impact de la mise en place d'une démarche PRAP dans son établissement.
- Se situer dans le dispositif PRAP.
- Les principes de la prévention des risques professionnels.
- Les facteurs de risques et de sollicitation.
- L'observation et l'analyse des situations de travail dangereuses.
- Les principes de base d'économie d'effort.
- La place de l'activité physique dans l'activité de travail

MÉTHODE & MOYENS PÉDAGOGIQUES



- Interactions constantes entre les participants et le formateur
- Ateliers de manipulations (mises en situation)
- Études de cas
- Ressource multimédia

PROFILS INTERVENANTS



- Formateur PRAP certifié, à jour de ses obligations par l'INRS

FORMATION VALABLE 2 ANS

Maintien et actualisation des compétences obligatoire tous les 24 mois



Une obligation pour l'employeur

Articles R4541-1 et suivants du Code du Travail.

PHYSICARE - SARL au capital de 53 000 € - Siret : 499 590 420 R.C.S Paris

17, rue de l'Arrivée 75015 Paris - Téléphone : 06 60 69 49 82 - Internet : www.physicare.fr - Email :

info@physicare.fr



PUBLIC

Toute personne titulaire d'un certificat PRAP IBC



PRÉ-REQUIS

Être titulaire d'un certificat PRAP IBC



DURÉE

7h soit 1 jour



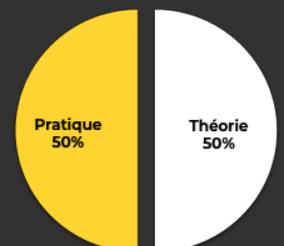
ÉVALUATION

Évaluation continue :
QCM, mises en situation



VALIDATION

- Certificat acteur PRAP IBC de l'INRS.
- Attestation de fin de formation.



Scannez-moi !

Mise à jour le 17/06/2021